

Article 22 du Règlement

au Québec, et cela continue. Selon un sondage fait récemment par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, 26 p. 100 des PME dans la Belle Province comptent créer de nouveaux emplois d'ici six mois; 26 p. 100, soit plus du quart des PME. Une PME sur quatre va donc «prendre de l'expansion».

De plus, 37.2 p. 100 des PME comptent accroître leurs investissements au Québec. Cela, monsieur le Président, c'est le résultat de nos efforts et de . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES PROVINCIALES**LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT NÉO-DÉMOCRATE DU MANITOBA**

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, aujourd'hui, je voudrais prendre la parole au nom des Canadiens ordinaires—plus précisément, au nom des Manitobains ordinaires. Les néo-démocrates voudraient faire croire à la population qu'ils sont les Robin des bois de la politique au Canada. Ils condamnent le gouvernement pour avoir remboursé les déposants de deux banques qui ont fait faillite récemment. Jamais auparavant on a cherché à bernier les Canadiens avec des foutaises aussi hypocrites et aussi flagrantes.

Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba, loin d'agir sur le modèle de Robin des bois, bien au contraire, a fait l'inverse en prêtant sans intérêt quelque 3.2 millions de dollars en capital-risque. A-t-il donné suite à sa politique de venir en aide et de faire confiance aux Manitobains ordinaires? A-t-il tenu sa promesse de faire payer aux riches leur juste part des deniers publics, de façon à mieux redistribuer les richesses?

Il a redistribué les richesses, certes—il les a redistribuées entre une société numérotée, des avocats et des multimillionnaires—il les a données sans intérêt aux riches. Pourquoi? Pour que les riches puissent investir et profiter du fruit du labeur des Manitobains ordinaires.

Il garde le secret sur ses prêts de capital-risque et ne veut pas en divulguer les détails, car ses initiatives contredisent directement la politique de son parti et la promesse qu'il a faite aux Manitobains ordinaires.

Le shérif . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

LES FINANCES**LA TAXE DE VENTE SUR L'ASPHALTE PRÉMÉLANGÉ**

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'invoque les dispositions de l'article 22 du Règlement pour demander l'aide de tous les députés afin de modifier une mesure très rétrograde imposée dans l'exposé budgétaire que le ministre des Finances (M. Wilson) a fait le 23 mai 1985. Il convient de signaler que cette mesure touche non seulement les sociétés de ma province, mais aussi celles des autres provinces. Elle a, par ailleurs, des répercussions catastrophiques pour le secteur de la construction qui est peut-être le secteur où le taux de chômage est le plus élevé.

L'association des constructeurs de routes de la Nouvelle-Écosse, qui représente le secteur de la construction routière et les entreprises de cette province spécialisées dans les grands projets, se trouve prise au piège à cause du budget du 23 mai. L'imposition d'une taxe de vente de 6 p. 100 s'applique, entre autres choses, au béton et à l'asphalte prémélangés, ce qui a causé des ravages dans le secteur.

Des sociétés qui emploient 3,500 personnes se trouvent liées par des contrats ne comportant aucune clause d'indexation, ce qui veut dire qu'elles doivent supporter des frais imprévus; par conséquent, certaines perdent, en fait, de l'argent sur certains projets. Ces petites entreprises trouvent que les changements budgétaires vont à l'encontre des principes de la libre entreprise auxquels le gouvernement adhère. Des centaines d'ouvriers de la construction seront licenciés ou n'auront pas d'emploi permanent pendant des mois. Au nom des ouvriers de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces, je demande au gouvernement et aux députés de modifier cette mesure fiscale rétrograde.

* * *

LA SANTÉ**ON DEMANDE D'INTERDIRE LA PUBLICITÉ SUR LA CIGARETTE**

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) adopte des mesures timides pour remédier à un problème croissant de santé au Canada. Récemment, il annonçait un programme de publicité de un million de dollars pour dissuader les jeunes gens de fumer, tandis que les compagnies de tabac elles-mêmes dépensent plus de 90 millions de dollars pour encourager les jeunes à le faire.

Il a maintenant demandé à une compagnie de tabac de ne pas violer le prétendu code volontaire de l'industrie sur la publicité qui interdit d'orienter la publicité vers les jeunes. A compter de l'an prochain, la compagnie cessera de vendre ses cigarettes dans un parc dont les divertissements attirent particulièrement les jeunes. Mais devrions-nous être reconnaissants pour des bienfaits si minimes? Chaque année, 35,000 Canadiens meurent de maladies reliées à l'usage du tabac, c'est-à-dire les trois quarts des Canadiens morts durant toute la Seconde Grande guerre.